

# Hadopi

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du 09/11/2017

---

Le 09 novembre 2017, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Christian Phéline, Anne-Elisabeth Credeville, Alain Lequeux, Didier Mathus, Denis Rapone, Bernard Tranchand.

### ORDRE DU JOUR

---

Introduction du président ; délibération sur le référencement de l'offre légale ; projet de réponse à la consultation publique du CNNum ; prévision d'exécution budgétaire 2017 et de trésorerie de fin d'exercice ; autres points : ateliers « lutte contre les nouvelles formes de piratage » et « promotion de l'offre légale et usages » : termes de référence, thématiques prioritaires ; présentation des chiffres consacrés à la réponse graduée ; approbation du relevé de conclusions de la séance du 19 octobre 2017.

### PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

---

#### Introduction du président :

Le président évoque les échanges avec les FAI relatifs aux justificatifs de paiement de la compensation des surcoûts identifiables et spécifiques pour les prestations assurées par les opérateurs de communications électroniques à la demande de l'Hadopi. Les membres échangent sur le renouvellement de certains membres du Collège dont le président et d'un autre membre de la CPD ainsi que sur les différents travaux programmés d'ici la fin de l'année 2017.

#### Délibération sur le référencement de l'offre légale :

Dans le cadre de la délibération n° 2017-06 du 13 juillet 2017 précisant la méthode de référencement des offres apparaissant respectueuses des droits de propriété intellectuelle, les services soumettent à l'approbation du Collège une liste d'offres entrant dans le périmètre d'observation délimité par l'article 5 de la délibération et répondant aux critères d'observation fixés par l'article 6 de la même délibération.

Une discussion s'engage entre les membres du Collège qui décident de référencer 424 offres apparaissant respectueuses des droits de propriétés intellectuelles complémentaires aux offres labellisées au sens de l'article L.331-23 du code de la propriété intellectuelle. Quarante-vingt-dix (90) offres anciennement présentées sur les sites de l'Hadopi n'ont pas pu être retenues dans cette liste dont douze (12) en raison du nouveau champ d'application et soixante-dix-huit (78) en raison de leur disparition ou transformation.

#### Projet de réponse à la consultation du CNNum sur la confiance à l'ère des plateformes numériques :

Les membres du Collège échangent sur les constats et propositions du CNNum relatifs aux défis soulevés par le rôle central des plateformes à l'ère numérique et approuvent la délibération portant contribution au CNNum et le texte destiné à être publié dans le cadre de la consultation en ligne.

**Prévision d'exécution budgétaire 2017 et de trésorerie de fin d'exercice :**

Le secrétaire général fait un point sur la prévision budgétaire d'exécution de 2017. Le projet de budget primitif pour 2018 sera soumis pour approbation au prochain Collège.

**Autres points :**

**Ateliers « lutte contre les nouvelles formes de piratage » et « promotion de l'offre légale et usages » : termes de référence, thématiques prioritaires :**

Le secrétaire général détaille la composition et le fonctionnement des ateliers et esquisse un programme de travail pour les deux ateliers. Leur lancement est prévu d'ici fin décembre 2017. Les membres du Collège le souhaitant, sont appelés à participer à leur animation.

**Présentation des chiffres consacrés à la réponse graduée pour publication dans le courant du mois de novembre :**

Les services présentent au Collège les chiffres clés de la réponse graduée. Sont présentés :

- d'une part les chiffres issus de l'ensemble des recommandations envoyées depuis le lancement du dispositif en octobre 2010, ainsi que les suites judiciaires connues après transmission des dossiers au parquet ;
- et d'autre part les résultats du baromètre annuel de perception et d'impact de la réponse graduée de l'Hadopi.

**Approbation du relevé de conclusions :** le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 19 octobre 2017.

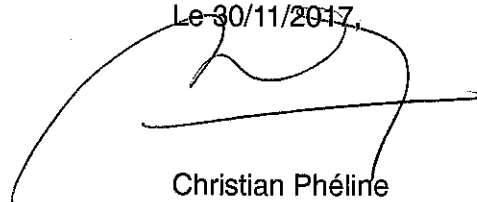
**Relevé des décisions**

---

**Le Collège approuve les projets de réponses à la consultation du CNNum.**

**Le Collège adopte la délibération sur le référencement de l'offre légale.**

Le 30/11/2017,



Christian Phéline